

ID: 040-214002834-20230918-DE2023117-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 18 septembre 2023

1 3 **NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal: 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation: 11/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES LANI

Date d'affichage : 11/09/2023

L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire

Présents: MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, EDE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT M. DEHEZ a donné procuration à M. VILATON Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : M. Michel SEIRACQ

OBJET:

CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVEES DE « L'IMPASSE DES ATELIERS » DANS LE DOMAINE PUBLIC ET LE RESEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3,

VU l'article 9 de la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005,

CONSIDERANT le détachement parcellaire de l'impasse des ateliers séparant la voirie de la parcelle où est situé le centre technique municipal (désormais cadastré AB 1498),

CONSIDERANT que les parcelles font partie du domaine privé de la commune, affectés à un usage public afin de permettre l'accès aux immeubles sis sur les parcelles AB 135, AB 136, AB 1054, AB 1187,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer dans le domaine public les nouvelles parcelles AB 1324, 1327, 1329, 1330, 1499 (contenance totale 1005 m²) en nature de voie afin d'assurer les travaux de sécurité et d'entretien de la voirie et des espaces verts,

CONSIDERANT que le classement envisagé ne portera pas at tible de desserte et de circulation assurées par la voie,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

DECIDE le classement dans le domaine public et le réseau des voies communales :

 les parcelles cadastrées AB 1324, 1327, 1329, 1330, 1499 (contenance totale 1005 m²) débutant à l'angle de la rue du Pouy et finissant en impasse d'une longueur de 105 mètres pour une largeur de 10 mètres,

AUTORISE le Maire à signer tout acte et pièce correspondant à cette affaire.

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal Pour copie conforme Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **25 septembre 2023** Le Maire.

Henri BEDAT



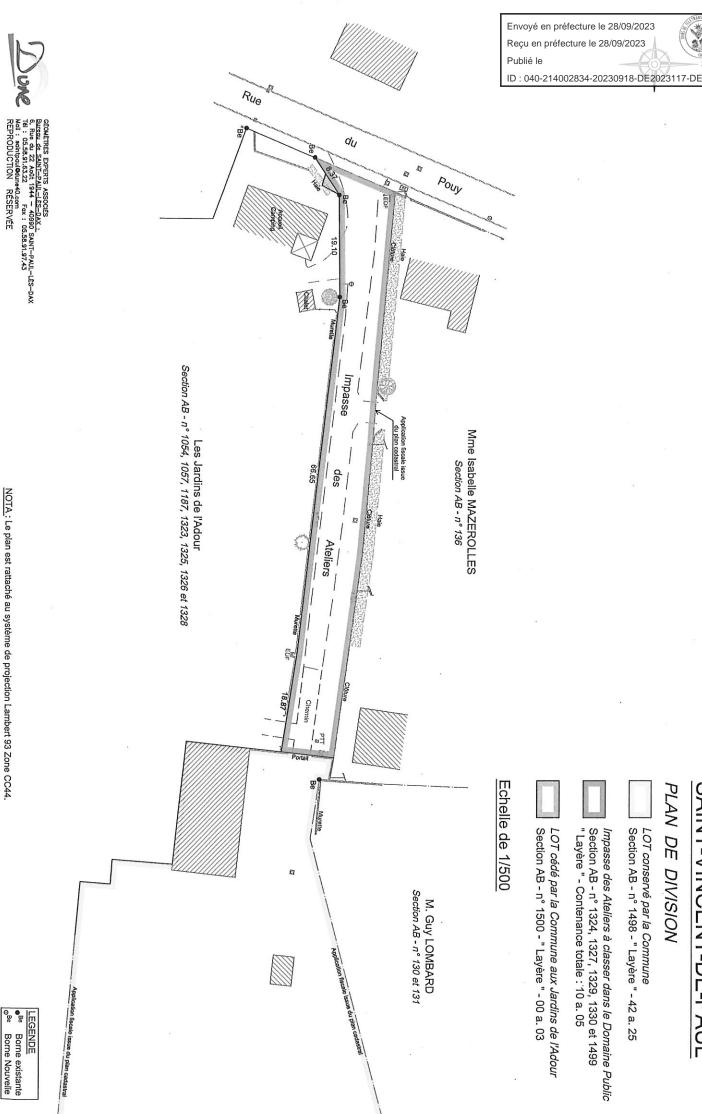
Pour 22 Contre 00 Abstention 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique: 040 - 214002834 - 20230918 - DE2023147

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr).



DEPARTEMENT des LANDES

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

PLAN DE DIVISION

| *LOT conservé par la Commune* | Section AB - n° 1498 - "Layère " - 42 a. 25

"Layère " - Contenance totale : 10 a. 05 Section AB - n° 1324, 1327, 1329, 1330 et 1499 Impasse des Ateliers à classer dans le Domaine Public

LOT cédé par la Commune aux Jardins de l'Adour Section AB - n° 1500 - " Layère " - 00 a. 03

LEGENDE

Borne existante Borne Nouvelle

Envoyé en préfecture le 28/09/2023 Reçu en préfecture le 28/09/2023 Publié le



ID: 040-214002834-20230918-DE2023117-DE